

Le langage du petit enfant

Causerie de Mlle Fernande Emery au Bon Parler français

Pendant les premiers mois, le développement de l'enfant est purement organique et sensoriel. Il double et triple son poids et peu à peu prend connaissance de lui-même et de son milieu immédiat.

Les cinq ou six premières années sont décisives pour le développement de sa personnalité. Il est difficile de dire quand commence l'éveil du moi. L'enfant a déjà atteint un développement psychologique important longtemps avant de le révéler aux personnes les plus vertueuses.

A vingt mois, il est prêt pour un progrès mental rapide. Il s'intéresse aux associations des mots et des images, et c'est surtout le langage qui le fera progresser. Écoutons plutôt Verrine: "On n'imagine pas la puissance de suggestion du mot, de la formule brève qui, en douceur, sans contrainte, s'insinue dans le subconscient de l'enfant et vont y allumer des étoiles, au point qu'un beau jour, sans l'avoir cherché, l'enfant a choisi sa devise, son idée-force et il en fera sa règle de vie".

Vers trois ou quatre ans, l'enfant manifeste son appétit intellectuel par de nombreuses questions. Il veut connaître le pourquoi des choses, c'est-à-dire leur utilité pratique. Il invente souvent des mots pour décrire des objets, manifeste ses besoins et raconter les événements.

Même si les questions de l'enfant paraissent parfois embarrassantes, les parents doivent toujours lui répondre dans un langage correct et sûr et le renseigner le plus intelligemment possible sur ce qu'il veut savoir. Car autrement, les parents, malgré eux, emprunteraient le langage de leur enfant, et d'éducateurs sérieux qu'ils étaient, ils deviendraient de médiocres élèves.

L'enfant, à son insu, imite son entourage. Il appartient donc aux parents de protéger leur enfant lors de la formation et du développement de ses facultés et de ses aptitudes, en surveillant les sensations qu'il lui parviennent et en filtrant en quelque sorte les mots et les images qui peuvent faire impression sur son esprit.

Dès l'âge le plus tendre, l'enfant subit la poussée d'un langage très aléatoire et très différencié. Le langage, la liaison du mot à l'objet comme signe, le pouvoir d'articuler progressivement l'entrée en jeu des facultés supérieures. Il est arbitraire de dissocier les activités de l'enfant. Cela n'empêche pas que les facultés ne se révèlent à nous que les unes après les autres. L'enfant ne réussit à étreindre une pensée que si elle prend corps dans quelques représentations. Au début, nous percevons son désir poussé par son imagination et puis, la mémoire entre en jeu. Comme dit Mignon: "L'enfant acquiert et ne progresse que dans la mesure où son passé lui demeure".

Le cœur d'un enfant s'éveille dès la première année, il apprend à vibrer. Il témoigne de l'élan, de l'enthousiasme, de l'imagination, de la pitié et de la tendresse. Pour le cœur comme pour l'esprit, c'est par l'imitation que l'enfant progresse.

De bonne heure, l'enfant doit être invité à la vie sociale. L'éducation ne consiste pas à étouffer son originalité mais à l'épanouir; elle ne consiste pas non plus à comprimer ses énergies mais à les discipliner. Il ne faut pas éteindre l'exubérance de vie. Rappelons à ce sujet Evénia: "On n'arrive à rien si on n'a le diable au corps; les saints et les grands hommes furent des passionnés".

Entre quatre et six ans, l'enfant traverse une période critique. Dès ce moment, les parents peuvent renier les services d'un bon professeur de diction qui a fait sa réputation dans l'enseignement et non pas au théâtre. Ce pédagogue dit à la fois connaître le langage, les auteurs, les enfants, former l'intelligence, le sens du goût, le cœur et la conscience des enfants, c'est une chose; amuser, réveiller ou intriguer de vieux spectateurs, c'est une autre!

Le bon professeur sait que le système verbal n'est pas l'unique mode d'expression; il y a la mimique, la tenue, le silence! Toute la personnalité de l'enfant doit être développée. Le professeur sait aussi que le travail de l'enfant, c'est le jeu; première pédagogie, inventée par la nature. Il saura donner à ses cours la forme qui convient. La première marque de l'éducation, c'est le pouvoir de comprendre et de faire un usage éclairé et précis de sa langue. Tout en s'amusant et à son insu, l'enfant fait connaissance dans ces cours, avec les métaphores, les analogies, les allusions historiques, les belles tournures de phrases et autres richesses qui montent son esprit et son cœur, donnent de la facilité et du charme à son langage.

Nous sommes donc, dès notre enfance, façonnés uniformément à des habitudes mentales, à des formes d'imagination, à des associations d'idées, à des catégories de raisonnement qui sont inséparables de notre langage. C'est dans l'ordre que la personnalité individuelle de nos enfants soit façonnée suivant notre personnalité naturelle: foi catholique, et vieille formation française. Respectons cette tradition et restons nous-mêmes.

Nous sommes donc, dès notre enfance, façonnés uniformément à des habitudes mentales, à des formes d'imagination, à des associations d'idées, à des catégories de raisonnement qui sont inséparables de notre langage. C'est dans l'ordre que la personnalité individuelle de nos enfants soit façonnée suivant notre personnalité naturelle: foi catholique, et vieille formation française. Respectons cette tradition et restons nous-mêmes.

pour Vitalité et une Meilleure Santé



La Nourriture du Dr Chase

Chaque chose en son temps

Il ne se passe pas de semaines où les journaux ne publient les photos de voitures écrabouillées et dont les occupants ont à peine vingt ans.

Ce sont, dans la plupart des cas, des jeunes, presque des enfants, qui veulent vivre la vie d'adultes: courir les rues la nuit, rouler carrosse, faire de la vitesse, vous pensez, si l'on est pressé à cet âge-là!

S'amuser, courir, danser, boire les occupent infiniment plus que de se mettre quelque chose dans la tête, acquiescer quelque compétence, essayer, d'une façon ou d'une autre, de se préparer un avenir.

C'est incroyable le nombre de jeunes qui ne s'effraient nullement d'envisager leur existence à courir les petites "jobs", les petits emplois, le travail pas forçant, les postes sans responsabilités. On ne veut pas se fatiguer mais on ne se fait pas non plus de situations.

En voit-on aussi de ces jeunes qui gagnent un salaire plus qu'ordinaire, avec aucune probabilité d'avancement parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire, ne calculer pour la fin de semaine que la possibilité de rattrapées en automobiles toutes ou empruntées. Ça coûtera ce que ça vaudra, pourvu qu'on roule!

Le jeu à l'argent, plus à la mode que jamais, doit entamer aussi les minces revenus d'une façon exagérée si l'on en juge par les discours échangés à haute voix dans les tramways et autres endroits publics.

Et dire qu'il y a tant de jeunes femmes aujourd'hui qui ne se contentent pas de fumer et de boire de façon insensée, mais encore de jouer aux cartes et à l'argent tous les soirs ou à peu près et encore une grande partie de la nuit! Le bingo n'était certainement pas la seule plaie du genre.

Quant à la boisson, tout le monde sait les ravages qu'elle cause dans notre peuple et notre société. Mais c'est tellement la mode! Et c'est une si grande preuve d'intelligence de suivre la mode envers et contre tout bon sens!

Seulement, ce régime-là et ses variantes ne sont drôles qu'un temps. Il vient une époque dans la vie, et assez tôt encore, où l'étourderie, le manque de prévoyance, le manque de sens de la réalité et de ses responsabilités crée une situation pas du tout confortable, où les embêtements chevauchent les uns sur les autres, comme les nuées menaçantes un jour d'orage. Et il suffit pas de louer une automobile pour s'en sauver! Alors on voit de ces gens, qui n'ont jamais rien tenté de sérieux, accuser le sort, les autres, la terre et le ciel de leur prétendue malchance et de leur déveine constante. Ils ne se rappellent plus ou ne veulent pas se rappeler comme ils s'amusaient dans leur jeunesse et la futilité de leurs préoccupations. On ne peut pas tout avoir.

Il faut des distractions, personne n'y contredit, encore faut-il savoir les choisir et surtout savoir les doser, c'est-à-dire ne pas les laisser empiéter sur le terrain du travail et des choses sérieuses.

Germine DENIER

Savez-vous planter les clous?

Cela n'est pas aussi simple que vous le croyez — Et c'est pourquoi les indications qui suivent ne vous seront pas inutiles: Et d'abord il vous faut un marteau d'un poids mesuré à votre force, ni trop lourd pour pouvoir le manier facilement, ni trop léger, ce qui empêcherait tout bon travail.

Selon le besoin, les clous à utiliser diffèrent. Pour suspendre, vous choisirez parmi les clous à crochet, dits pitons; pour consolider le couvercle d'une caisse, la pointe longue; pour fixer un tapis, des pointes courtes à large tête, dites semences.

Sachez vous reconnaître dans la grande famille des clous: on appelle clous, ceux qui sont coniques; les pointes sont cylindriques.

Selon la forme de leur tête, les pointes sont classées en plusieurs séries: A tête plate forgée, la pointe sert aux emballages pour clouer les caisses. A tête moins plate et plus épaisse, elle sert surtout à la tête pourra se voir sans inconvénient. Presque sans tête, dite à tête d'homme, la pointe n'a qu'un petit renflement pour les travaux où elle ne doit pas se voir. A tête courte, à tête plate, la semence est employée par les tapissiers.

Quand vous avez choisi (ou pu trouver!) le clou vous convenant par sa forme et sa grosseur, où le planterez-vous et comment?

Dans une planche de bois tendre et mince? Afin de ne pas faire éclater le bois, commencez par éraiser la pointe du clou en la frappant de votre marteau contre une surface dure: fer, pierre, etc. La pointe étant ainsi émoussée, vous enfoncerez le clou sans causer d'accident au bois. Ou bien percez d'abord le bois avec une vrille.

Dans du bois dur? Commencez le trou avec une vrille, placez-y la pointe du clou et frappez avec votre marteau.

Dans une cloison en plâtre? Enfoncez le clou qui n'y tiendra pas, puis enlevez-le; remplissez le trou formé avec de vieilles allumettes de bois et enfoncez de nouveau le même clou après l'avoir bien mouillé. Comment devez-vous tenir votre marteau? Par le bout du manche; et frappez de façon que sa tête tombe bien d'aplomb sur le clou, sinon celui-ci pénétrera de travers.

Avec le marteau, vous devez avoir ou vous faire prêter des tenailles pour arracher les clous; une vrille pour percer des petits trous; un tournevis pour enfoncer les vis; une grosse lime et une fine.

Loisirs Sacré-Cœur

Le comité des loisirs Sacré-Cœur présente une soirée théâtrale. La Vierge, drame en 4 actes de René Beaucage, sera interprété par l'Association dramatique St-Henri. Cette soirée, sous la présidence de M. le curé Bourassa, aura lieu le mardi 15 avril 1947, à 8 h. 30 p.m. Lors de cette soirée, l'invité d'honneur sera M. J.-E. Boucher, président de l'association athlétique amateur Duplex. Il y aura présentation spéciale pour les enfants le vendredi soir, 11 avril, à 7 h. 30. Ces deux soirées sont organisées au bénéfice des loisirs Sacré-Cœur. Le maître



La pénurie de nourriture causée par le froid en Angleterre a atteint même les goélands à marteau noir, qui cherchent leur repas dans les parcs de Londres et amusent en même temps les promeneurs.

EATON

Heures d'affaires du lundi au vendredi, 9 h. 30 à 5 h. 30. Nous fermons à 1 heure le samedi.



Ensemble, environ 18" x 13" x 30" de haut. 26.50

Fauteuil de repos rose foncé ou turquoise. 29.75

Chaise en reps rose foncé ou turquoise. 26.50

Table à cartes, environ 30" x 30" x 28" de haut. 28.00

Ensemble, environ 24" x 24" x 30" de haut. 58.25

Pupitre, environ 22" x 48" x 30" de haut. 104.00

Meubles modernes

Meubles en chêne blond, d'une teinte riche et douce. De proportions délicatement calculées, de dimensions qui conviennent aux petits appartements modernes. La plupart de hauteur uniforme pour mieux s'assortir. Jeunes mariés, achetez-les un à un comme vos pièces de coutellerie!

Meubles, au cinquième.

Conditions du Plan Budgétaire si désiré, moyennant un supplément équitable.



Table ronde à coquetel, environ 30" x 30" x 18 1/2" de haut. 34.75

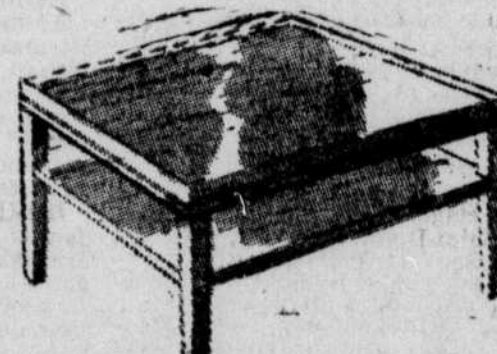


Table carrée à coquetel, environ 26" x 30" x 18 1/2" de haut. 35.00



Table ronde à lampe, environ 22" x 22" x 27 1/2" de haut. 27.00

T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL

de cérémonies sera M. Raymond Marcoux. De plus, les entrées seront agrémentées par de nombreux numéros de musique et de chant: pour cela, on aura recours à de jeunes artistes de la paroisse. Tous les amis des jeunes sont invités.

Que ferez-vous pour elle?

Le Centre marial canadien revient fréquemment sur le Congrès marial d'Ottawa. La participation spirituelle est la pierre d'angle de toute entreprise du genre. Paganisme, démonstrations populaires, spectacles artistiques, assises solennelles, tout cela est bien, grandiose, nécessaire. Mais ce qui donnera aux manifestations extérieures leur valeur et leur éclat, c'est le climat marial intérieur. Le caractère de notre siècle sera d'être marial. Un mode de penser marial, des attitudes mariales: voilà ce dont nos temps ont besoin. Avons-nous prié pour le succès du Congrès? A la prière en famille, pourquoi ne pas ajouter un Ave Maria pour le triomphe de Marie, à Ottawa? Quelques sacrifices pour le règne de Marie dans le monde aideraient certes la cause mariale. L'amour, ça se prouve. Centre marial canadien, Nicolet, Que.

Inconvénient du plastique au nettoyage

En voici une nouvelle! On nous met au courant d'un nouvel ennui qu'éprouvent les nettoyeurs et les teinturiers: il est dû à l'emploi de zippers en plastique qui se dissolvent au nettoyage à sec. Un vêtement nouvellement nettoyé, auquel restaient attachés les débris d'une fermeture-éclair, a été reçu dernièrement par la section d'analyse du National Institute of Cleaning and Dyeing. Le tissu du zipper était intact mais la partie mécanique, apparemment fabriquée de plastique à base de polystyrène ou de cellulose éthylique, s'est dissoute à l'opération du nettoyage à sec. Un tel zipper est difficilement remplaçable, surtout quand il est de la couleur du vêtement. Comme il est à peu près impossible de faire l'analyse de tous les articles en plastique que reçoivent les nettoyeurs, on peut difficilement les tenir responsables d'un dommage de ce genre. L'industrie du plastique, semble-t-il, s'est quelque peu compliquée à la suite de multiples développements durant les dernières années, et les manufacturiers de vêtements, peu au courant des constituants et propriétés des diverses variétés de plastique, ne peuvent apparemment pas distinguer les articles faits de matières qui se dissolvent au nettoyage à sec, de ceux qui y résistent. Malheureusement, le client, lui, n'est pas au courant

et est porté à croire que le dommage aux fermetures-éclair ou boutons est dû à des procédés trop énergiques employés par le nettoyeur.

Activités Féminines

AU PENSIONNAT SAINT-ANGELE La partie de cartes annuelle organisée par les Amicales du pensionnat Sainte-Angele, 2450 rue Saint-Antoine, aura lieu samedi, le 12 avril à 2 h. 30. Les anciennes et leurs amies sont cordialement invitées.

AU PROFIT D'UNE COLONIE DE VACANCES Le 15 avril, à 8 h. du soir, aura lieu, dans la Salle des Oeuvres des Fraternités Missionnaires de Marie, 120 est, rue Laurier, une partie de cartes, au profit de leur Colonie de Vacances, au Terrain du Bien-Etre de la Jeunesse, au Bout-de-l'Île.

THE DANCING Sous la présidence conjointe de M. John Bracken, leader national du parti progressiste conservateur, et de Mme Bracken de Me Ivan Sabourin, c.r., leader du même parti dans le Québec, et Mme Sabourin, et de Me Maurice Marcotte, avocat, président de l'Association générale des Jeunes progressistes-conservateurs du district de Montréal, un grand thé-dansant aura lieu samedi, 10 mai, à 5 h., dans la grande salle de la Palestre nationale, 240, rue Cherrier, à Montréal. Renseignements: 266 ouest, rue St-Jacques.

AUX ANCIENNES DE L'ACADEMIE SAINT-EDOUARD L'amicale Notre-Dame de Ste-Croix est heureuse d'inviter toutes les anciennes élèves de l'Académie St-Edouard à assister à sa réunion annuelle, samedi le 19 avril, à 2 h. 30 de l'après-midi à l'Ecole Montclair.

Toutes les personnes intéressées à assister à cette réunion et qui n'auraient pas encore reçu de convocation, sont priées de communiquer immédiatement avec Mme A. Boileau, CA. 6459 ou avec Mlle Aline Lecavallier, DO. 9229.

AMICALE SAINT-MARGUERITE-MARIE La réunion annuelle des membres de l'amicale Sainte-Marguerite-Marie aura lieu samedi, 12 avril, à 2 h. 30, dans la salle de l'Académie, 1070 rue Lavergne.

Toutes les anciennes élèves sont cordialement invitées à y assister. Pour renseignements: DUPONT 1045.

PENSIONNAT MARIE-ROSE Les religieuses et le Conseil de l'Amicale invitent cordialement les anciennes élèves du Pensionnat Marie-Rose, à la réunion annuelle, qui aura lieu, le 12 avril prochain, à 2 h. 30.

GARDE D'HONNEUR DU COEUR D'ECOLE La réunion mensuelle de la Garde d'Honneur aura lieu dimanche 13 avril, à 3 h., à la chapelle du Bon-Pasteur, 104, rue Sherbrooke est.

Associés et fidèles sont cordialement invités.

Les funérailles de Mme A.-P. Cartier

Les funérailles de Mme A. P. Cartier, née Le Noblet Duplessis (Ernestine), femme de feu le Dr A. P. Cartier, de St-Hyacinthe, décédée à l'âge de 94 ans, ont eu lieu ce matin à l'Eglise Notre-Dame de Grâce. La levée du corps a été faite par le R. P. J. M. Légaré, O.P., curé de la paroisse. Le service a été chanté par le petit-fils de la défunte, M. l'abbé Lambert Colette, assisté des RR. PP. H. Bradet et J. M. Ruel, dominicains, comme diacre et sous-diacre. L'inhumation s'est faite au cimetière de St-Hyacinthe.

N.D.L.R. — A cause du manque d'espace, nous sommes forcés de remettre à plus tard, la publication du compte rendu détaillé de ces funérailles.

Deux jeunes filles blessées par un tramway

Deux jeunes filles ont été gravement blessées hier soir par un tramway en face du no 6629, rue St-Denis. Les victimes sont Mlles Anna Arcand, 18 ans, 5709, de la Roche, et Yvette Bidermo, 16 ans, 5634, de Normandville. Toutes deux ont été hospitalisées à Notre-Dame.

Le R. F. S. Crête, C.S.C., en deuil de son père

M. Elie Crête est décédé à Coaticook, le 6 avril, à l'âge de 84 ans et 9 mois, après une courte maladie. Depuis la mort de sa femme, survenue le 5 novembre 1946, le défunt demeurait chez un neveu, M. Félix Crête. La dépouille mortelle a été exposée aux salons mortuaires de son gendre, M. Fernand Riendeau, de Coaticook, et le service funéraire a eu lieu à l'église Saint-Edmond, mardi, le 8 avril.

La Servante de Dieu ELISABETH DE LA TRINITE (1880-1906)

par le Carmel de Dijon

Cet ouvrage contient les Souvenirs d'une religieuse carmélite dont la vie "est une éclatante révélation au monde moderne, de la vraie source de toute fécondité surnaturelle." On y trouve des Lettres, des Notes et un Journal écrits en un style délicieux de simplicité, de fraîcheur et de sérénité.

Volume de 485 pages.

Au comptoir: \$3.00 Par la poste: \$3.15

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Menu pour vendredi

SAUMON FRAIS

TRUITE DE LAC — DORE — POISSON BLANC — EPERLANS — PETONCLES — MORUE — FILETS — D'AGLEFIN — FLETAN — FINNAN HADDIES — MAQUEREAU.

Huitres à la mesure Homards vivants ou bouillis

Gatehouse

Livraison du vendredi 8 h. 30 a.m. 2 h. 30 p.m. PL. 8121

La baisse s'est poursuivie à N.-Y. aujourd'hui

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 37,465 actions et de 87,924 actions minières, en comparaison de 23,592 actions et de 101,461 actions minières jeudi dernier.

Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas
Abitibi	18 1/2	18 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Albion	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Algonquin	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Anglo-Can. Tel. p.d.	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Argus Corp.	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Argus Corp. p.d.	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Argus Corp. Wart. cis	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Asbestos	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "A"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "B"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "C"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "D"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "E"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "F"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "G"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "H"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "I"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "J"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "K"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "L"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "M"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "N"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "O"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "P"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "Q"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "R"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "S"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "T"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "U"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "V"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "W"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "X"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "Y"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4
Bathurst "Z"	21 1/2	21 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4	Imp. Bay Min.	41 1/2	41 1/4

Reflets de la Bourse

Wall Street a été témoin dans l'après-midi d'une avalanche de liquidations de sorte qu'en fin de séance sur 1,032 titres échangés, 752 accusèrent des pertes, 169 demeurèrent inchangés et seulement 111 enregistrèrent des avances. Les valeurs dirigeantes ont été les plus fortement atteintes avec des pertes variant de 1 à 4 points. Ce matin, les spéculateurs paraissent encore passablement nerveux, toutefois les ventes semblent moins considérables et les variations ont été peu prononcées, mais vers l'heure du midi les reculs fractionnaires prédominent sur la liste. La vague de liquidations qui a balayé le marché hier et ce matin, mais dans une proportion moindre, semble attribuable au fait que le gouvernement se trouve en quelque sorte paralysé par l'action de Lewis et comme Washington ne semble pas savoir quelle mesure prendre pour forcer les mineurs à retourner au travail cela rend les spéculateurs nerveux. Il y a aussi la grève du téléphone mais elle semble en passe de se régler. La situation toutefois ne semble pas aussi grave qu'on le croit en certains milieux car un grand nombre de mineurs sont retournés au travail malgré les ordres de Lewis et il est probable que le gouvernement ne tardera pas à trouver un moyen pour enrayer cette grève. Il est possible que la nouvelle politique des prix qui sera discutée aujourd'hui au Congrès soit favorable aux affaires et si tel est le cas, il ne serait pas étonnant de voir les cours monter plus de fermé car la position technique du marché est présentement très bonne.

Le dollar canadien était à la hausse de 1/2 de point à un escompte de 6 1/2 pour cent par rapport au dollar américain. La livre sterling est demeurée à \$4.02 1/2.

La valeur des actions transigées sur la Bourse et le Curb de Montréal durant le mois de mars figurait à \$21,158,104, à rapprocher de \$29,760,974 en février, et \$38,458,021 en mars 1946.

Il y eut 21 sessions durant le mois de mars, à rapprocher de 20 en février, et 21 en mars, l'an dernier.

Anglo-Newfoundland Development Co. Limited vient de notifier le Curb de Montréal que 2,000 actions ordinaires, à \$14 l'action, viennent d'être distribuées, en vertu de l'accord pour option, en date du 3 janvier 1946. Il y a donc maintenant en circulation 1,735,395 actions et il en reste 1,264,695 dans le Trésor.

Bourse de Montréal

Montréal, 9 (C.P.) — Les cours ont manifesté peu d'activité ce matin en place locale durant la première partie de la séance et la tendance s'est maintenue à la baisse dans le groupe des industriels tandis que les pétroles et les mines d'or affichaient peu de changements. Abitibi privilégié a reculé de 1/2 de point parmi les papeteries ainsi que la Brazilian Tracção dans les services publics, Winnipeg a haussé de 1/2. Building Products a perdu 1/2, Algoma 1/2 et Vickers 1/2 dans le groupe des industriels. Parmi les boissons Hiram Walker a baissé de 1/2 point et Seagrams a cédé 1/2. Les autres titres sont demeurés inchangés.

Bourse de New-York

New-York, 9 (A.P.) — Les valeurs dirigeantes ont affiché de la lourdeur ce matin sur le marché de New-York tandis que les opérations se poursuivaient à une bonne allure. International Harvester, United Air Lines, Paramount Pictures, North American, Chrysler, Anaconda Copper, General Motors, Youngstown Sheet, Southern Pacific, International Nickel, Standard Oil of New-Jersey et Air Reduction ont accusé des pertes. Republic Steel et White Motor ont enregistré des gains.

Great Lakes P. and P. maintient ses profits

Great Lakes Power & Paper Co. a réalisé un bénéfice d'exploitation de \$1,303,366 en 1946, comparativement à \$1,306,375 en 1945. L'accroissement du revenu provenant des ventes à l'Abitibi Power & Paper aux mines de fer, à la ville de Sault Ste-Marie et à d'autres clients a contrebalancé dans une large mesure la diminution de \$132,000 dans le revenu provenant de Chromium Mining & Smelting et d'Algoma Steel Corp., par suite de grèves. Après les déductions, il reste un profit de \$740,023, au lieu de \$712,192, et les autres revenus ajoutés (\$37,114, contre \$29,112), le solde s'établit à \$777,137, au regard de \$741,604 en 1945. Le profit net, après les taxes, intérêts sur obligations, etc., ressort à \$262,775, par rapport à \$219,293. Ce qui est l'équivalent de \$7.01 par action ordinaire, contre \$5.17, après les dividendes privilégiés, à l'exclusion de 39 cents par action de taxes remboursables pour 1945.

Le fonds de roulement se place à \$296,442 au 31 décembre 1946, comparé à \$559,209 à la même date de 1945.

Marché des changes

Cours des changes entre banques à New-York	Achat	Vente
Angleterre: livre cable	4.03	4.04
Suisse: franc	233 1/2	234 1/2
Suède: couronne	27 1/2	27 3/4
Bretzel: cruzeiro	27 1/2	27 3/4
Taux de la Commission du contrôle du change étranger:		
\$ sterling	4.02	4.04
\$ américain	1.00	1.00

Moyennes à la Bourse de Montréal

Fermure jeudi	8	10	20	30	15
Semaine précédente	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Mois précédent	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Année précédente	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Change de la semaine	-0.06	-0.06	-0.06	-0.06	-0.06
Haut de la semaine	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Bas de la semaine	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Haut pour 1947	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Bas pour 1947	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Haut pour 1946	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5
Bas pour 1946	122.5	123.0	123.5	124.0	124.5

Bilan progressif de la Canadienne Mercantile

Revenu brut de \$2,069,457 — L'actif total s'élève à \$2,828,143 et l'assurance en vigueur se chiffre à \$160,564,923

La Canadienne Mercantile, l'une des grandes compagnies d'assurance qui font honneur à la population de Saint-Hyacinthe, vient de soumettre son dernier bilan, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1946. Fondée en 1909 dans notre ville, la compagnie a toujours été de progrès en progrès, au point d'être aujourd'hui l'une des plus puissantes du pays. Comme les années antérieures, le bilan de 1946 souligne de façon éloquent l'excellent travail des dirigeants, et en particulier de M. T. A. Saint-Germain, président et gérant général de la compagnie.

Au cours de 1946, le revenu brut, en primes, s'éleva à \$2,069,457.00. Les capitaux et surplus de la compagnie, y compris le dépôt au gouvernement fédéral de \$1,254,085.00, se totalisent à \$1,710,538.81, cependant que la garantie aux détenteurs de polices s'élève au chiffre important de \$3,749,667.49. Quelques autres chiffres fort intéressants: total de l'actif, \$2,828,143.00; billets de dépôt non cotés, \$1,340,768.50; recettes de toutes sources, \$2,471,710; placements sur obligations, valeur aux livres, \$1,908,986.80; assurances en vigueur, \$160,564,923.

On a une excellente idée des progrès constants de la compagnie, en comparant certains chiffres à dix ans d'intervalle. En 1936, la compagnie avait un actif de \$1,100,803 comparativement à \$2,828,143 en 1946. Ses recettes de 1936 s'élevaient à \$346,906 et celles de 1946 à \$2,471,710. En 1936, ses assurances en vigueur se totalisaient à \$31,893,898 et elles étaient dix ans plus tard de \$160,564,923.

On doit attribuer le succès de la Canadienne Mercantile à l'attention direction des membres de son conseil d'administration. Ce sont MM. T. A. Saint-Germain, président et gérant général; J. E. Phaneuf, c.r., et René Morin, n.p., vice-présidents; M. le sénateur J. A. Robitaille, M. Es. A. Patenaude, Irénée Auclair, Rosario Messier, Léon Gauthier, m.d., C. H. McFadyen, Benoît Benoit et Lucien Saint-Germain, directeurs. M. Lucien C. Vallée est assistant-gérant de la compagnie, et M. E. Desrosiers, secrétaire.

Dividendes déclarés

N. Slater Company, 30 cents par action, payable le 1er mai, aux actionnaires inscrits le 10 avril.

Atlas Steel Ltd, 15 cents par action, payable le 1er mai, aux actionnaires inscrits le 16 avril.

Maple Leaf Milling, 50 cents par action, payable le 15 mai, aux actionnaires inscrits le 19 avril.

Howey Gold Mines, 1 cent par action, payable le 2 juin, aux actionnaires inscrits le 16 avril.

Purity Flour Mills, 62 1/2 cents par action privilégiée, payable le 1er mai, aux actionnaires inscrits le 11 avril.

A. J. Freiman, 1 1/2 cent par action privilégiée et 12 1/2 cent par action ordinaire, tous deux payables le 1er mai, aux actionnaires inscrits le 15 avril.

Canadian Utilities, \$1.25 par action privilégiée, payable le 15 mai, aux actionnaires inscrits le 25 avril.

Banque Royale, 20 cents par action, payable le 2 juin, aux actionnaires inscrits le 30 avril.

Agnor Gold Mines, 5 cents par action, payable le 2 juin, aux actionnaires inscrits le 9 mai.

Les obligations

Dom. du Canada 3 1/2 1951	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1952	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1954	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1956	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1957	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1958	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1959	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1960	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1961	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1962	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1963	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1964	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1965	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1966	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1967	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1968	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1969	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1970	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1971	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1972	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1973	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1974	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1975	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1976	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1977	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1978	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1979	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1980	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1981	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1982	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1983	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1984	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1985	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1986	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1987	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1988	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1989	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1990	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1991	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1992	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1993	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1994	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1995	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1996	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1997	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1998	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 1999	105	105 1/2
Dom. du Canada 3 1/2 2000	105	105 1/2

Avis aux actionnaires de la Montreal Light, Heat and Power

La Bourse de Montréal fait savoir aux actionnaires de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, qui désirent accepter l'offre de la Commission Hydro-Electrique de Québec d'acheter leurs actions, qu'ils doivent déposer leurs certificats dans une succursale d'une banque à charte au Canada au plus tard à 4 h. p.m. le 10 avril 1947.

Aujourd'hui, le 8 avril 1947, est le dernier jour de livraison régulière pour les acheteurs désirant déposer leurs certificats et ceux qui désirent profiter de l'offre devront transférer au comptant sur ce stock le 9 et 10 avril.

Les changes

Ottawa, 9 (C.P.) — La Commission de contrôle du change étranger conserve les taux suivants pour le dollar américain: achat au pair et 1-2 pour cent de prime à la vente.

La livre sterling cote en monnaie canadienne \$4.02 à l'achat et \$4.04 à la vente.

Surplus de \$5,945 réalisé par la Cie des Tramways

Revenu brut de \$24,507,847 — Les dépenses atteignent \$24,501,901 — Le nombre des voyageurs s'élève à 396,480,489

Le revenu brut de la Compagnie des Tramways, l'année dernière, a été de \$24,507,847.11, soit une augmentation de \$737,129.68 sur l'année précédente, et le nombre de voyageurs a été le plus élevé dans l'histoire de la compagnie, soit 396,480,489 contre 385,755,041 en 1945, c'est-à-dire une augmentation de 10,905,448 ou 2.83 pour cent.

Ces chiffres sont contenus dans le 29e rapport annuel que la commission des tramways vient de faire parvenir aux autorités municipales, conformément à l'article 19 du contrat intervenu entre la ville et la compagnie en 1918 pour une période de 35 ans.

Le rapport indique, de plus, que les dépenses totales, en 1946, y compris les taxes et la redevance annuelle de \$500,000 à la ville, ont atteint un montant de \$24,501,901.90, soit une augmentation de \$732,700.73, laissant un surplus de \$5,945.21.

En 1946, les tramways ont parcouru une distance de 36,062,955 milles, contre 35,926,492 milles en 1945, tandis que les autobus et les trolleybus ont parcouru une distance de 14,152,330 milles contre 12,573,706 milles en 1945, soit une augmentation globale de 2,345,090.

Les recettes brutes se répartissent comme suit: tramways, \$19,444,626.25; autobus et trolleybus, \$5,063,220.86, soit un total de \$24,507,847.11. Les dépenses et les charges ont été les suivantes: frais d'exploitation et taxes, \$15,294,435.56; bénéfice d'exploitation, \$63,246.06; fonds d'entretien et de renouvellement, entretien et amortissement, \$5,377,270.56; intérêt sur la valeur du capital immobilisé calculé à 6 pour cent, \$3,035,810.82; intérêt sur le capital de roulement calculé à 6 pour cent, \$49,707.43; prélèvement pour frais de finance touché par la compagnie, \$181,431.47; redevance à la ville, \$500,000.

Le bénéfice d'exploitation de \$63,246.06, soit 1/2 de 1 pour cent de la valeur moyenne du capital pendant l'année, \$50,596,847, a été payé à la compagnie en vertu du contrat.

Les frais suivants sont compris dans le compte général d'exploitation de l'année courante: ville de Montréal — enlèvement de la neige, taxes et redevance annuelle, \$1,490,225.17; autres municipalités — enlèvement de la neige et taxes, \$58,572.16; gouvernement fédéral — impôt sur le revenu, taxe sur l'essence, etc., \$878,561.41; gouvernement provincial — taxes de vente (2%), taxe sur l'essence, etc., \$363,993.29, soit un grand total de \$2,790,952.03.

De février 1918 au 31 décembre 1946, les montants suivants ont été payés ou affectés aux dépenses qui suivent, pour le compte de la ville:

100

Sur le chemin des écoliers

Nos méthodes modernes, sûres, efficaces, corrigent l'inexpérience ou la témérité des chauffeurs. Apprenez à bien conduire aux heures de trafic en 10 leçons faciles et au point !

COURS THEORIQUE ET PRATIQUE
COURS PAR CORRESPONDANCE

Pour plus de détails, s'adresser à



LAUZON DRIVING SCHOOL

4001, Berri Plateau 1122

L-5 112

A Québec

Un octroi de \$100,000 au Séminaire de Joliette

A l'occasion du centenaire de cette institution —
Un montant de \$600,000 pour l'établissement
d'une école provinciale de médecine
vétérinaire à Saint-Hyacinthe

Québec, 9 (De notre envoyé spécial). — Par un bill de M. Antonio Barrette, ministre du Travail et député de Joliette, le gouvernement Duplessis recommande à la Législature l'octroi d'une somme de \$100,000, au Séminaire de Joliette, à raison de \$50,000 au cours de l'année financière 1947-48 et \$10,000 au cours de chacune des cinq années financières subséquentes, "à titre de contribution du gouvernement de la province à la souscription commémorative du centenaire de la fondation de cette institution."

Le Séminaire de Joliette commémore cette année le centenaire de sa fondation. A cette occasion, cette maison projette "de faire à son immense des agrandissements et des améliorations considérables, rendus nécessaires pour l'expansion de son œuvre", selon les termes du préambule de la loi Barrette.

Le Séminaire de Joliette, ajoute le bill, se propose en même temps de développer sa bibliothèque et d'en faire un important médium de culture, en y donnant libre accès au public.

"Après, dit encore la loi Barrette, qu'en raison des précieux services que cette institution a rendus depuis un siècle et qu'elle est appelée à rendre à l'avenir à la cause de l'éducation, il convient que la province favorise, par une aide substantielle, la réalisation de ces projets."

Les régisseurs du Crédit agricole

Un projet de loi de M. Laurent Barré prévoit le maintien en fonction des régisseurs de l'Office du crédit agricole, après l'expiration de leur terme d'office, jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés ou nommés de nouveau.

Pour la ville de Belletre

Un bill de M. Roméo Lorrain, ministre des Travaux publics, autorise la concession de certaines forces hydrauliques à Belletre Québec Mines Limited.

A Québec

Les actes frauduleux dans le commerce des valeurs mobilières

Important projet de loi de M. Maurice Duplessis

Québec, 9 (De notre envoyé spécial). M. Maurice Duplessis, en qualité de procureur général de la province, présente un très important projet de loi qui modifie la loi des valeurs mobilières.

On y complète et clarifie la définition des actes considérés comme frauduleux, en vertu de la Loi des valeurs mobilières.

En particulier, seront considérées comme frauduleux, sous l'empire de cette loi, le fait d'exiger, dans le commerce des valeurs mobilières, des commissions, honoraires ou profits incompatibles avec les usages du commerce, les méthodes d'affaires généralement reconnues comme équitables, le développement normal du commerce, de l'industrie, des ressources naturelles, ou de toute autre branche de l'activité économique.

Sera en outre considéré comme frauduleux l'acte de celui qui, lors d'une transaction spéculative dangereusement risquée, en valeurs mobilières, abusera de la crédulité, de l'ignorance, de la faiblesse ou de

A Québec

'La Caisse nationale d'économie'

Pouvoir de faire des contrats de toute espèce concernant l'assurance et la réassurance sur la personne

Québec, 9 (De notre envoyé spécial). — Par un bill que présente M. Daniel Johnson, député de Bagot, la Caisse nationale d'économie, désire obtenir le pouvoir de faire des contrats de toute espèce concernant l'assurance et la réassurance sur la personne.

Les porteurs de polices auraient le droit de représentation dans le conseil d'administration de la Caisse, soit trois membres sur neuf.

Les administrateurs présenteront en fonction continueront d'administrer les affaires de la Caisse jusqu'à l'assemblée générale.

Thés — Cafés
Confitures

**ADOPTER LES PRODUITS
DÉSY**

RECONNUS LES MEILLEURS

J.-A. DESY LTEE
Montréal

A Québec

Réglementation de la vente à tempérament

Formule uniforme prescrite — Un duplicata doit être remis à l'acheteur — Paiement initial d'au moins quinze pour cent — Comment devront s'acquitter les versements différés — Ce que le contrat devra mentionner — La loi Beaulieu entrera en vigueur à la discrétion du gouvernement

Québec, 9 (De notre envoyé spécial). — Le bill 54 de M. Paul Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie, prévoit dans les cadres du Code civil une réglementation de la vente à tempérament.

Cette très importante mesure modifie le Code civil en y ajoutant, après l'article 1561, un chapitre qui porte le titre suivant: "De la vente à tempérament".

La loi Beaulieu stipule que le contrat de vente à tempérament doit être écrit, facilement lisible, et conforme à une formule prescrite et ne doit se rapporter qu'à des objets vendus le même jour. Un duplicata doit en être remis à l'acheteur.

Quinze pour cent

Le prix de vente est payable au moyen d'un paiement initial d'au moins quinze pour cent et de versements différés, dont le terme ne doit pas excéder six mois, si le montant de la vente est inférieur à cinquante dollars; douze mois, s'il est inférieur à cent dollars; dix-huit mois, s'il est inférieur à cent cinquante dollars, et vingt-quatre mois dans les autres cas.

Le prix de vente à tempérament consiste dans le prix au comptant majoré dans une proportion n'excédant pas trois quarts de la pourcentage de ce prix pour chaque mois de la durée du terme; cette majoration tient lieu d'intérêt et de compensation pour les risques, pertes et frais supplémentaires d'administration du vendeur.

La loi Beaulieu contient la formule uniforme à laquelle toute vente à tempérament doit se conformer. Ce contrat de vente permet au vendeur de conserver la propriété de la chose vendue jusqu'à ce que le prix en ait été payé. Tout autre contrat de vente, lit-on dans la note explicative qui accompagne le bill 54, comportant le paiement différé du prix ou d'une partie du prix, est tenu pour une vente à terme ordinaire (ordinary term sale) ayant

l'effet de transférer à l'acheteur la propriété de la chose vendue. (Les dispositions du bill 54 ne s'appliquent qu'en matière de ventes commerciales.)

Les dispositions actuelles de l'article 1545a du Code civil, qui permettent à tout créancier de l'acheteur de payer au vendeur le solde ("balance") du prix de vente et de faire tomber la chose vendue dans le patrimoine de l'acheteur, sont substantiellement reproduites à l'article 1561 G du bill Beaulieu.

Les dispositions de l'article 1545 B du Code civil, qui réservent à l'acheteur et ses créanciers le droit de payer le vendeur et de reprendre la chose dans les vingt jours qui suivent la prise de possession par le vendeur faute de paiement, sont aussi substantiellement reproduites à l'article 1661 H de la loi Beaulieu.

Définition de la vente à tempérament

Le projet de Loi définit la vente à tempérament:

"La vente à tempérament ('installment plan') est un contrat écrit par lequel le vendeur d'un bien accorde à l'acheteur la faculté d'acquitter le prix au moyen d'un paiement initial comptant et de versements différés et se réserve la propriété de la chose vendue jusqu'à ce que le prix en ait été payé."

Le bill décrète:

"Le contrat de vente doit mentionner: 1° le prix régulier de vente au comptant, tel qu'il apparaît aux annonces, étiquettes, listes de prix, catalogues et autres indices de prix du vendeur et tel qu'il est exigé de l'acheteur au comptant; 2° le prix de la vente à tempérament; 3° le montant du paiement initial exigible; 4° le montant de chacun des versements différés."

La loi Beaulieu entrera en vigueur le jour qu'il plaira au gouvernement de fixer par proclamation. Il est possible qu'elle ne soit pas appliquée cette année.

Le B. I. T. étudie le problème de l'immigration

La politique mondiale tend à encourager les immigrants
pourvu qu'ils contribuent à l'économie
du pays qui les reçoit

La politique d'immigration dans le monde entier tend à encourager les immigrants pourvu qu'ils contribuent à l'économie du pays qui les reçoit. C'est ce qui ressort d'une analyse publiée ici par le Bureau international du Travail sur les règlements et la politique d'immigration.

L'analyse comprend:

1) Un avant-propos dans lequel on définit les restrictions et les règlements qui sont actuellement en vigueur.

2) Une série de 23 monographies concernant les principaux pays d'immigration et démontrant les mesures actuellement en vigueur qui régissent l'immigration et contrôlent l'admission des étrangers à l'emploi, et des déclarations officielles sur la politique d'immigration.

Le rapport met à jour les renseignements fournis à la Commission démographique des Nations Unies qui s'est réunie en février. Aucune monographie n'est incluse pour la Chine, l'Inde et la Palestine, à cause des circonstances spéciales qui gouvernent leur politique d'immigration. Pour ces mêmes raisons, les territoires non autonomes et les régions sous tutelle et sous mandat sont exclus.

Dans quelques-uns des principaux pays américains, les tendances de l'immigration sont les suivantes:

Etats-Unis: Bien qu'aucune dé-

cision finale n'ait été prise, envi-

ron 300 projets de lois ont été pré-

sentés au Congrès en vue de chan-

ger les lois actuelles de l'immigra-

tion. D'après le rapport, "les pro-

jets de lois présentes indiquent que

la divergence d'opinions est plus

marquée qu'autrefois au sein du

nouveau Congrès." Quelques-uns

de ces projets de lois rendraient

possible l'admission d'un plus

grand nombre d'immigrants, parti-

culièrement des personnes dépla-

cées, si l'on relâchait certains ré-

glements administratifs. Cependant,

certain d'entre eux demandent

des restrictions plus étroites.

Canada: Quand les recherches

qui sont maintenant en cours seront

complétées, le gouvernement espère

pouvoir recommander une politi-

que d'immigration générale. D'ici

ce temps, l'extension des règlements

actuels permet l'admission de colons

et d'ouvriers au sein d'autres

industries telles que les industries

minières et forestières. On a pris

les mesures nécessaires pour ad-

mettre différentes catégories de

parents y compris, par exemple,

neveux nièces orphelins de moins

de 18 ans.

Mexique: Quinze familles ont sol-

licité leur entrée comme cultiva-

teurs. Le gouvernement mexicain a

annoncé qu'il accordera toutes les

facilités possibles à de tels immi-

grants. On examine à nouveau tout

le système d'immigration.

Argentine: Toutes les personnes

employées aux travaux de l'agricul-

ture et des pêcheries ainsi que les

techniciens industriels et ouvriers

spécialisés seront admis au nombre

de 50,000 par année. On espère ad-

mettre 5,000 ouvriers, artisans et

techniciens italiens par mois.

Bresil: Les techniciens et travail-

leurs agricoles et industriels sont

favorisés par les lois de l'immigra-

tion et on étudie des plans pour le

recrutement d'ouvriers italiens, al-

lemands et portugais ainsi que d'un

choix de personnes déplacées.

Chili: On favorise l'immigration

d'ouvriers mécaniques, d'usines de

conserves alimentaires, d'industries

des textiles et d'autres industries

relatives ainsi que de charpentiers,

de pêcheurs et de colons.

Venezuela: Quarante pour cent

des 15,000 immigrants européens

qui seront admis en 1947 seront des

cultivateurs. Les autres seront des

artisans, des techniciens et des ou-

vriers spécialisés.

Dans l'Empire britannique, les

migrations du Royaume-Uni à

l'Australie et à la Nouvelle-Zélande

se poursuivent, par le paiement de

passages et par d'autres moyens,

presque au même rythme qu'avant

la guerre. Le Canada et l'Union de

l'Afrique du Sud préfèrent égale-

ment les immigrants britanniques

aux autres européens.

Australie: La politique de l'im-

migration australienne a fixé, pour

l'année 1947, à 35,000 le chiffre mi-

nimum des immigrants qu'elle re-

cevra.

Nouvelle-Zélande: Les mineurs

de houille et tous les hommes ca-

pables de travailler dans les scie-

ries, les chantiers forestiers et les

hôpitaux ainsi que les gardes-mala-

ries et les domestiques seront bien-

venus. La pénurie de logements et

les difficultés de transport laissent

prévoir que l'immigration en masse

ne commencera pas de sitôt.

L'Union de l'Afrique du Sud:

Pour aider au bien-être national,

on a recommandé l'établissement

d'une politique de recrutement d'un

choix d'immigrants. Cependant, le

rapport signale "qu'en vue de sa

grande population non-européenne,

l'Union ne peut absorber les gens

appartenant à la catégorie des tra-

vailleurs manuels ou non spécialisés

et compris les travailleurs agricoles."

Les ouvriers italiens et les per-

sonnes déplacées sont la source

principale de l'immigration euro-

péenne. Des accords ont été passés

par le gouvernement italien pour la

migration de ses ressortissants en

Belgique, France, Suède, Suisse et

Royaume-Uni ainsi que dans cer-

tains nombre de pays sud-améri-

cains. La Commission intergouver-

nementale pour les réfugiés est à

préparer des accords pour la mi-

gration des personnes déplacées.

Royaume-Uni: La politique géné-

rale pour l'immigration a été re-

connue par le secrétaire d'Etat du

département des Affaires internes

comme le principal en admettant

les immigrants qui ne paraissent

désirables pourvu qu'ils ne vien-

nent pas à l'encontre des intérêts

de la population déjà existante."

Tous les arrangements pour le re-

crutement d'ouvriers étrangers doi-

vent être d'abord approuvés par

les syndicats ouvriers. Le recrute-

ment de 800 ouvriers spécialisés et

de 2,000 ouvriers italiens à demi

ou non-spécialisés a commencé au

début de 1947. On procède main-

tenant au recrutement d'autres

groupes d'ouvriers étrangers.

France: D'après les nouveaux

plans économiques, 430,000 ou-

vriers étrangers seront appelés d'ici

la fin de 1947, de 1,500,000 d'ici

1950. Le traité franco-italien est

l'une des méthodes apportées pour

le recrutement de tels travailleurs.

Belgique: Un accord fut passé

avec l'Italie où 50,000 ouvriers ita-

liens seront employés dans les mi-

nes de houille. En octobre 1946,

12,000 de ce nombre étaient déjà

arrivés.

Suède: Des négociations ont été

entreprises entre les gouvernements

suédois et italiens en vue de pren-

dre des mesures qui permettront

l'entrée de 500 ouvriers spécialisés

PLateau 5151

OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS



CHANDAILS "POLO"

pour garçons de 6 à 14 ans



Monarch et Penmans, rayures sur fond de
nuance contrastante. 1.00

En Ratine, encolure ronde; en blanc seu-
lement. 79

Tissu filet, modèle avec collet; en blanc
seulement. 73

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

employés aux travaux de l'agricul-
ture et des pêcheries ainsi que les
techniciens industriels et ouvriers
spécialisés seront admis au nombre
de 50,000 par année. On espère ad-
mettre 5,000 ouvriers, artisans et
techniciens italiens par mois.

Bresil: Les techniciens et travail-
leurs agricoles et industriels sont
favorisés par les lois de l'immigra-
tion et on étudie des plans pour le
recrutement d'ouvriers italiens, al-
lemands et portugais ainsi que d'un
choix de personnes déplacées.

Chili: On favorise l'immigration
d'ouvriers mécaniques, d'usines de
conserves alimentaires, d'industries
des textiles et d'autres industries
relatives ainsi que de charpentiers,
de pêcheurs et de colons.

Venezuela: Quarante pour cent
des 15,000 immigrants européens
qui seront admis en 1947 seront des
cultivateurs. Les autres seront des
artisans, des techniciens et des ou-
vriers spécialisés.